



Concours "une chaise à votre image"

« À l'occasion de la 13^e Biennale Internationale Design Saint-Étienne, la ville de La Fouillouse a eu l'honneur d'être sélectionnée pour exposer une œuvre de Nicolas Cissé, issue des collections du Musée d'art moderne et contemporain Saint-Étienne Métropole.

Cette expérience, mêlant création et design, a fait naître un projet : prolonger cette dynamique artistique et participative à travers un projet collectif, dans le cadre du PEDT. »

C'est ainsi qu'est né le concours "Une chaise à notre image".



RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – Objet du concours

Le concours « Une chaise à votre image » a pour objectif d'inviter les structures du territoire à concevoir une chaise revisitée, reflétant leur identité, leurs valeurs, leur histoire et leur manière de faire vivre le collectif.

Chaque création devra être une œuvre artistique porteuse de sens, qu'elle soit fonctionnelle, symbolique, poétique ou expérimentale.

Article 2 – Objectifs pédagogiques et citoyens

Le concours vise à :

- Favoriser l'expression artistique collective
- Valoriser l'identité et la créativité des structures participantes
- Sensibiliser à la citoyenneté, à l'engagement et au vivre-ensemble

Article 3 – Participants

Le concours est ouvert aux structures suivantes, dans la limite d'une participation par entité selon les modalités ci-dessous :

- **Écoles** : 1 chaise maximum par classe
- **Associations** : 1 chaise par association
- **Structures de la petite enfance** : 1 chaise par structure
- **EHPAD** : 1 chaise pour l'établissement
- **Mairie** : 1 chaise par service

Toute participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 4 – Modalités de participation

Chaque structure participante s'engage à :

- Concevoir une chaise représentant fidèlement son identité et/ou ses valeurs
- Réaliser la création de manière collective, dans la mesure du possible
- Respecter les contraintes techniques définies à l'article 5

Article 5 – Contraintes de réalisation

Les créations devront impérativement respecter les conditions suivantes :

- Utilisation d'une chaise existante à revisiter (toute création intégrale est exclue)
- Chaise déplaçable et facilement transportable
- Matériaux libres : neufs, recyclés ou de récupération
- L'œuvre doit être stable, ne pas présenter de danger et pouvoir être exposée au public

Article 6 – Calendrier du concours

- Début des créations : janvier 2026
- Dépôt des chaises : 1^{er} juin au 5 juin 2026 (lieu à préciser)
- Vote du public : du 8 au 28 juin 2026
- Annonce des résultats : première semaine de juillet 2026
- Remise des récompenses : lors du Forum des associations le 5 septembre 2026

Article 7 – Modalités de vote

Le vote sera organisé sous la forme d'un vote du public, accessible via un QR code associé à chaque chaise exposée ou document à retourner à la Mairie.

Les modalités précises du vote (durée, nombre de votes par personne) seront communiquées avant l'ouverture de la période de vote.

Article 8 – Récompenses

Les récompenses prévues sont :

- Exposition de la chaise lauréate à la mairie
- Attribution de prix pour les trois premières chaises
- Valorisation des structures participantes à travers la communication municipale

Les récompenses ne pourront donner lieu à aucune contrepartie financière.

Article 9 – Exposition et valorisation

Les chaises pourront être exposées dans des lieux publics (mairie, forum des associations, autres espaces municipaux).

Les organisateurs se réservent le droit de photographier et de diffuser les œuvres à des fins de communication, sans usage commercial.

Le respect de la structure créatrice.

Le maintien du droit moral (pas de modification sans accord).

Article 10 – Responsabilité

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables :

- Des dégradations survenues lors de la réalisation ou du transport des œuvres
- Des dommages causés par une chaise ne respectant pas les règles de sécurité

Chaque participant reste responsable de sa création.

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement ou d'annuler le concours en cas de force majeure.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Concours « Une chaise à votre image »

Structure participante

- Nom de la structure :
- Type de structure (école, association, mairie, EHPAD, etc.) :
.....
- Classe / service / groupe (si applicable) :
.....

Coordonnées

- Nom et prénom du référent :
- Fonction :
- Téléphone :
- Adresse e-mail :

Engagement

Je soussigné(e),, certifie avoir pris connaissance du **règlement du concours** et m'engage à en respecter l'ensemble des dispositions, notamment les contraintes techniques et les règles de sécurité.

J'autorise également la Ville de La Fouillouse à :

- Photographier et diffuser la création à des fins de communication non commerciale,
- Exposer la chaise dans des lieux municipaux, dans le respect du droit moral de la structure créatrice.

Fait à :

Le :

Signature du référent :